

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 9 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 1^{er} septembre 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Absentes excusées : Isabelle LAPEYRE et Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Dénomination des voies des nouvelles zones urbanisées de la commune : Gauchet, Bourraton et Barrail

Le Maire signale au Conseil Municipal l'intérêt de donner une dénomination officielle aux nouvelles voies créées dans les lotissements.

Avec l'accord des propriétaires, il propose d'attribuer les noms suivants reportés sur les plans qu'il dépose sur le bureau :

Zone	Localisation de la voie	Dénomination
<u>Gauchet</u>	Voie principale desservant le lotissement, perpendiculaire au chemin de Guirauton (située à l'Est du lotissement, entre les lots 7, 8 et 9, 10)	Impasse de Gauchet
	Voie d'accès au lotissement, perpendiculaire au chemin de Guirauton (située à l'Ouest du lotissement, entre les lots 1, 2 et 3, 4)	Impasse du Séqué
	Voie interne, perpendiculaire à l'impasse de Gauchet, entre les lots 7 et 8	Impasse d'Esperluette
<u>Bourraton</u> <i>Ensemble immobilier de 20 maisons individuelles et de 2 lots à bâtir</i>	Voie principale desservant la zone, qui débouche sur le chemin de Guirauton	Chemin de Bourraton
	Voie interne, située entre les lots 3, 21 et 4 à 7, qui débouche sur le chemin de Bourraton	Impasse d'Haritxague
	Voie interne, située entre les lots 4 à 7 et 17 à 20, qui débouche sur le chemin de Bourraton	Impasse Buissonnière
<u>Barrail</u>	Voie interne du lotissement	Chemin de Houga

COMMUNE
DE
GUICHE

Suite de la délibération du Conseil Municipal
du 9 septembre 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté ces documents, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

APPROUVE la dénomination des voies de lotissement telle que proposée dans le tableau ci-dessus et figurant sur les plans joints, par le Maire en accord avec les propriétaires.

Fait et délibéré à GUICHE, le 9 septembre 2021

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON